

fâché. Il auroit été très-aisé dans les commencements de les obtenir de lui, de la même manière qu'il a accordé les premières ; mais à l'heure qu'il est, il sera plus difficile, étant piqué du refus que l'on a fait de lui accorder la suffragance. Je lui ai promis de ne plus l'inquiéter pour lui rien demander ; mais s'il n'est question que de deux ou trois terres qui dépendent de Saint-Claude , je crois qu'il n'y aura pas d'inconvénient à lui écrire, en lui faisant entendre qu'on ne lui demande que l'exécution de sa promesse. »

La lettre de M. Bouhier nous apprend qu'il était survenu quelque difficulté entre lui et M. de Besançon ; voici à quelle occasion : on a vu précédemment que M. de Bochebonne insistait pour conserver Saint-Amour et Coligny, afin de pouvoir établir un official métropolitain auquel ressortirait l'official épiscopal de Saint-Claude. L'archevêque de Besançon , désirant avoir la suffragance du nouvel évêché, offrit de céder à l'archevêque de Lyon , en Bresse et dans le bailliage oriental de Châlon , c'est-à-dire au nord de l'archiprêtré de Bâgé et dans la juridiction de Dijon , autant de paroisses que ce dernier en donnerait dans le comté de la Bourgogne supérieure et dans les confins du parlement de Besançon, où se trouverait le diocèse de Saint-Claude tout entier. M. de Besançon faisait remarquer que les paroisses offertes par lui étaient dans un pays excellent, et ne nécessiteraient pas la création d'un official métropolitain , puisqu'elles se trouvaient dans un pays où l'archevêque de Lyon en avait déjà un, qui résidait à Pont-de-Vaux , pour son suffragan de Châlon , ressortissant aussi au parlement de Dijon.

C'était, en effet, un moyen bien simple de lever la difficulté de l'official métropolitain ; mais par cet arrangement l'archevêque de Besançon aurait gagné un diocèse au prix de quelques paroisses. La compensation ne parut pas suffisante , et on la rejeta. M. de Besançon en fut d'abord très-